

ARRETE

modifiant la composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique)

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte parole du Gouvernement

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État, pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 modifié, instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, notamment son article 21, paragraphe 4 ;

ARRETE

Article 1er – La composition de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique), instituée auprès du secrétaire général du ministère chargé de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef de service des ressources humaines ;
- Madame Anne BELLANCOURT, cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Yamina HANAIZI, cheffe du bureau de l'administration des personnels à la mission des affaires générales du secrétariat général ;
- Madame Anne HUGUES, adjointe à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Madame Corine POTTIN, chargée de mission au bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Marc MICHEL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

b) Membres suppléants :

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Madame Stéphanie FRUGÈRE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emploi, carrières ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint à la cheffe de bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels ;
- Monsieur Benoît SERMAGE, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures.

B - Représentants du personnel

Représentation des agents de catégorie A

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric NABUCET, agent contractuel de catégorie A, secrétaire général CFDT,
- Monsieur Jean-Pierre QUEMÈRE, agent contractuel de catégorie A, permanence CFDT.

b) Membre suppléant :

- Madame Odile HONDET, agent contractuel de catégorie A, DRAAF Nord – Pas-de-Calais – Picardie CFDT.
- Madame Jacqueline RAFFEAU, agent contractuel de catégorie A, haut fonctionnaire de défense – CFDT.

Représentation des agents de catégorie B

a) Membres titulaires :

- Madame Saliha BOUADLA, agent contractuel de catégorie B, secrétariat général / service des ressources humaines – CFDT,
- Monsieur François DANIEL, agent contractuel de catégorie B, direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aveyron – FO.

b) Membres suppléants :

- Madame Monique LE BON, agent contractuel de catégorie B, institut français du cheval et de l'équitation / Haras national de Villeneuve sur Lot (47) – CFDT,
- Monsieur Stéphane VEZIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Représentation des agents de catégorie C

a) Membres titulaires :

- Monsieur Frédéric ROUSTAN, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales,
- Madame Carole SIMAH, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

b) Membres suppléants :

- Madame Ghislaine LEFEBVRE, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désignée par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales,
- Monsieur Olivier MEUNIER, gestionnaire - bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels, désigné par l'administration en l'absence de représentants désignés par les organisations syndicales.

Article 2 – L'arrêté du 23 avril 2012 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 3 – L'arrêté du 13 avril 2015 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires relevant des décisions des 24 avril 1991 et 1^{er} mars 2001 (statut unique) est abrogé.

Article 4 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le

03 MAI 2016

Pour le ministre, par délégation
Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales


Yves LE NOZAHIC